



Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux				
2020-2021	Le 10 avril 2020	Le 19 mai 2020	Le 5 juin 2020	Le 23 juin 2020

Le Programme de bourses de leadership communautaire en santé et services sociaux vise à répondre aux priorités en matière d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise dans les régions visées par le Programme². Les bourses se veulent un soutien aux étudiants qui poursuivent des études dans le domaine de la santé et des services sociaux et qui s'engagent à travailler dans leur région après la fin de leurs études. Le Programme de bourses fait partie du Programme de maintien en poste dont la description se trouve sur le site web de [Dialogue McGill](#).

Créées par le Projet de formation et de maintien en poste des professionnels de la santé de McGill³, ces bourses ont pour but de fournir un soutien financier aux étudiants en provenance des régions du Québec visées par le Programme, possédant une connaissance appropriée du français et de l'anglais et qui poursuivent des études à temps plein dans le domaine de la santé et des services sociaux dans une maison d'enseignement reconnue par (fr-CA)/MCID 1.

Le budget total alloué par Dialogue McGill au Programme de bourses de catégorie 2 est de :

- 40 000 \$ pour l'année scolaire 2020-2021.

Les montants des bourses de catégorie 2 sont établis en fonction du niveau d'études de l'étudiant :

- Université: 5 000 \$ par étudiant inscrit à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021.
- Cégep: 2 500 \$ par étudiant inscrit à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021.

Les bourses de catégorie 3 sont destinées aux étudiants inscrits à un programme de santé et services sociaux dans un centre de formation professionnelle. Elles font l'objet d'un processus de demande distinct. L'information relative à la bourse de catégorie 3 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/dialoguemcgill/fr/forms/formulaires-relatifs-au-programme-de-bourses>

Les bourses ciblées sont destinées aux étudiants qui résident dans une des municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (voir page 10) et qui sont inscrits à un programme de santé et services sociaux au niveau universitaire, collégial ou professionnel. Le Programme de bourses ciblées a ses propres guide et formulaires. Les bourses allouées sont de différents montants. Vous trouverez l'information relative au Programme de bourses ciblées à l'adresse suivante :

<https://www.mcgill.ca/dialoguemcgill/fr/forms/formulaires-relatifs-au-programme-de-bourses>

L'accessibilité au Programme de bourses est réservée aux personnes ayant des besoins particuliers. Pour plus d'informations, veuillez contacter le service à la clientèle au 514-393-2222.

-
- s'engagent à travailler dans leur région, après la fin de leurs études, dans le domaine de la santé et des services sociaux dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses reçues;
 - acceptent de participer à tout suivi, monitoring ou évaluation du Programme mené par Dialogue McGill ou par le réseau communautaire.

Les demandes de bourses seront soumises à approbation en fonction des critères suivants :

- La compatibilité entre le domaine d'études de l'étudiant et les zones de service régionales identifiées comme prioritaires;
- La démonstration par l'étudiant de sa connaissance de la communauté d'expression anglaise de sa région ou de son engagement dans cette communauté;
- L'engagement de l'étudiant à travailler dans sa région après la fin de ses études dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses reçues;
- La qualité du dossier scolaire de l'étudiant;
-

Le Comité de recommandation des boursiers de Dialogue McGill évaluera les demandes de bourse soumises par les Comités régionaux de sélection des demandes de bourse en fonction d'une grille d'évaluation basée sur les critères de sélection énumérés plus haut. Les demandes de bourses de catégorie 1 et de catégorie 2 feront l'objet de processus distincts.

Pour chaque catégorie, le Comité de recommandation des boursiers de Dialogue McGill procédera à l'attribution des bourses selon l'ordre de priorité accordé par le Comité régional de sélection des demandes de bourse. Tous les dossiers classés de Priorité 1 seront examinés en premier et les bourses seront accordées aux candidats qui répondent aux critères de sélection. Ensuite, les dossiers classés Priorité 2 seront examinés et les bourses seront accordées aux candidats de Priorité 2 qui répondent aux critères de sélection. Si les fonds n'ont pas été épuisés, les dossiers classés Priorité 3 seront examinés et les bourses seront accordées par tirage au sort aux candidats qui répondent aux critères de sélection jusqu'à épuisement des fonds.

- Les membres des comités doivent déclarer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou toute situation pouvant être perçue comme telle émanant d'un lien avec un demandeur en particulier de même que de tout autre conflit d'intérêt;
 - En cas de conflit d'intérêt, le membre du comité doit s'exclure complètement de la discussion et de la décision concernant le demandeur en question.
-
- Le boursier doit s'engager à terminer ses études dans un programme en santé et services sociaux reconnu par le gouvernement qui lui permettra, à la fin de ses études, de décrocher un emploi au Québec dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe;
 - Le boursier recevra de l'aide financière à condition de demeurer inscrit à temps plein à un programme de santé et services sociaux reconnu par le gouvernement pendant toute la période visée par la bourse;
 - Le boursier doit s'engager à travailler dans sa région d'origine après la fin de ses études dans un établissement public de santé et de services sociaux ou dans une organisation connexe pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses qu'il aura reçues. Si le boursier ne peut travailler que dans un emploi à temps partiel, il devra pour respecter son contrat accumuler un nombre d'heures de travail équivalant à une année à temps plein;
 - Advenant que le boursier ne puisse pas respecter ses engagements, il doit en informer par écrit le réseau communautaire et rembourser le montant de sa bourse en accord avec un contrat signé entre le réseau communautaire et le boursier :
 - Advenant que le boursier abandonne le programme d'études convenu, il doit rembourser au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant la date de l'abandon, les sommes qu'il aura reçues à titre de bourse;
 - Advenant que le boursier manque à son engagement en cessant de travailler dans sa région d'origine dans le domaine de la santé et des services sociaux avant l'expiration de la période fixée, il doit rembourser au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme, les sommes reçues à titre de bourse, au prorata de la période qu'il lui restera à couvrir;
 - Advenant que le boursier manque à son engagement en n'allant pas travailler dans sa région d'origine, il devra rembourser les sommes reçues au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme;

_____ qui voudraient avoir plus d'information sur le Programme de bourses sont priés de communiquer avec le réseau communautaire de leur région dont les coordonnées apparaissent aux pages 13 à 15.

Les formulaires signés ainsi que les documents d'appui doivent être envoyés par courrier électronique au plus tard

/ Certificate or Diploma

/ Bachelor's degree

/ Master's degree

/ Doctorate degree

Art Therapy

Audiologie

Audiology

Cert. In Native & North. Student

Pers. Advising

Certificate in Special Education

Communication Sciences

414, de la Seigneuresse, Rimouski, QC, G5L 5X3

Anna L. Cone

Coordonnatrice des relations avec
la communauté de Rimouski

418 730-7685

acone@heritagelsl.ca

heritagelsl.ca

1270, chemin Ste-Foy, bureau 2000, Québec, QC, G1S 2M6

Ellie Fleming

Agente de soutien de programme

418 684-5333, poste 1262

efleming@jhparkers.net

418 684-2295

www.jefferyhale.org

1045, rue Chabanel, Drummondville, QC, J2B 2J4

Shannon Keenan

Directrice générale

819 850-5560

casemcq.dg@gmail.com

1 833 850-5560

www.casemcq.com

3355, rue College, Sherbrooke, QC, J1M 0B8

Michelle Lepitre

Agente, Eastern Townships Partners
for Health and Social Services,
Estrie Network

819 566-5717

ml@townshippers.org

819 566-0271

www.townshippers.org

80, rue Daniel-Johnson, Gatineau, QC, J8Z 1S3

Danielle Lanyi

Directrice générale

819 777-3206

d_lanyi@centreconnexions.org

<http://centreconnexions.org>

C.P. 2277, (139, avenue Murdoch), Rouyn-Noranda, QC, J9X 5A9

Sharleen Sullivan

Directrice générale

-
1. remplir et soumettre à la personne-ressource du réseau communautaire participant le Formulaire de demande de bourse ainsi que les documents requis dont il est fait mention dans le formulaire;
 2. si inscrit dans une maison d'enseignement située à l'extérieur du Québec, s'assurer que son programme d'études est reconnu au Québec par l'ordre professionnel approprié.
 3. se conformer aux *Conditions de participation* et aux *Mesures de soutien* énoncées aux pages 7 et 8 de la section *Conditions de participation*;
 4. soumettre le Formulaire 1 à l'intention des récipiendaires du Programme de bourses: Attestation d'études de l'étudiant (remis à l'étudiant par le réseau communautaire une fois la demande dans le cadre du Programme de bourses approuvée) confirmant l'inscription à temps plein de l'étudiant et un dossier scolaire en règle. Condition préalable au versement de la bourse, ce formulaire est
-
-



Accompagné des documents d'appui suivants :

- une copie du curriculum vitæ le plus récent
- la lettre d'admission au programme émise par la maison d'enseignement
- une copie du relevé de notes le plus récent



- La page titre et la Section 1 doivent être remplies par l'étudiant qui les envoie ensuite par courrier électronique à chacune de ses 2 personnes de référence;
 - Les Sections 2 à 4 doivent être remplies par la personne de référence;
 - Après avoir rempli et signé le formulaire, la personne de référence le fera parvenir par courrier électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant.
-

-
- ;
16. recevoir de Dialogue McGill les paiements des sommes allouées;
 17. rédiger un contrat réseau communautaire/réциpiendaire de la bourse quant aux obligations du réциpiendaire tant avant qu'après l'obtention de son diplôme et s'assurer que ce contrat soit signé par les deux parties avant le versement du paiement;
 18. remettre le paiement de la bourse aux réциpiendaires du Programme de bourses, sur une base semestrielle, en deux paiements égaux, le premier à la mi-septembre et le second à la mi-janvier, après réception du Formulaire 1 à l'intention des réциpiendaires du Programme de bourses: Attestation d'études de l'étudiant confirmant l'inscription de l'étudiant aux études à temps plein pour l'année scolaire 2020-2021 et des résultats scolaires satisfaisants (ce formulaire est mis à la disposition du réseau communautaire une fois que la demande dans le cadre du Programme de bourses a été approuvée). Condition préalable à la remise de la bourse, ce formulaire doit être reçu
-
- _____
-

12. Verser les paiements au réseau communautaire;

13. Recevoir l'information quant aux récipiendaires qui ont manqué 108 694.05 \$ (fournir l'information à BDC () 1108